

Image not found or type unknown



Alloc. familiales, contrat de formation à 19 ans pour CAP en 1 an obtenu juin 2019/20 ans

Par **floaug31**, le **26/01/2020** à **17:29**

Alloc. familiales Code Sécurité sociale:

quel est le texte de Loi (cherché, pas trouvé), circulaire, décret, directives ministérielle ou autre

qui permet à la CAF de calculer, abusivement "au mois ", pour les enfants sous contrat de formation

et non sur 6 mois (comme pour les étudiants statut scolaire, non apprenti, pour le même diplôme CAP) ou sur 12 mois (comme tout calcul d'Alloc Familiales depuis 20 ans au moins et selon la Loi respectant la notion d'enfant à charge PERMANENTE= soit sur plusieurs mois) ?